**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 113 (1987)

**Heft:** 10

Artikel: Raccordement ferroviaire Cornavin-Cointrin: au service de la Suisse

occidentale

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-76379

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

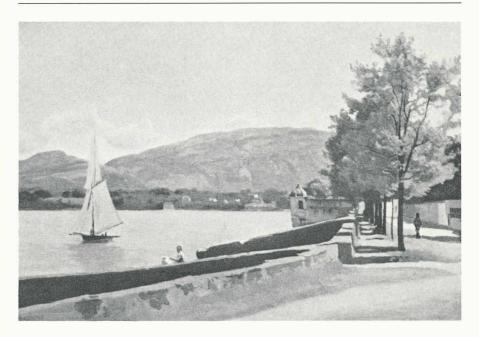
## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Raccordement ferroviaire Cornavin-Cointrin: au service de la Suisse occidentale



On a dit parfois que Genève avait manqué son rendez-vous avec le rail. Aujourd'hui notre canton voit se concrétiser de longs et patients efforts visant à relier par le train la gare de Genève-Cornavin à l'aéroport de Genève-Cointrin. En effet, cette liaison sera réalité dès le 31 mai prochain et son succès est attendu, puisque dès sa mise en service 2 millions de passagers par an sont prévus.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève considère que cette infrastructure non seulement sera au service de Genève et de son aéroport, mais représentera avant tout un avantage important pour l'ensemble de la Suisse occidentale, zone d'influence naturelle de l'aéroport de Genève-Cointrin. L'économie des cantons romands, du point de vue des affaires comme d'un point de vue touristique, devra sans nul doute bénéficier de cet accès direct à l'aéroport.

L'aéroport de Cointrin ne sera cependant pas le seul élément relié de cette manière directement avec le centre de Genève et, plus loin, la Suisse romande. En effet, Palexpo, qui abrite des expositions et des congrès d'audience internationale et qui intéressent l'ensemble de la population helvétique, tels Telecom ou le Salon international de l'automobile, est situé à proximité immédiate de ce nouveau terminus.

La région de l'aéroport a connu au cours de ces dernières années un développement économique considérable. En effet, nombreuses sont les entreprises, les centres commerciaux et les hôtels qui ont choisi de s'établir à cet endroit. L'accroissement du volume d'activité



dans ce secteur a naturellement une influence sur la demande de transport. Les quelque 200 trains qui relieront chaque jour entre elles les gares de Cointrin et de Cornavin en six minutes représenteront pour l'usager un moyen de transport urbain rapide, sûr et favorable pour l'environnement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat genevois considère la réalisation de cette liaison ferroviaire comme un événement d'importance majeure pour la Suisse occidentale et le canton de Genève.

A terme, elle devra être suivie par le raccordement de la gare de Cornavin à celle des Eaux-Vives, située sur la rive gauche du lac, et qui est elle-même prolongée par le réseau ferroviaire de Haute-Savoie.

> Au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Le chancelier:

Le président:







